



Du 12 au 19 janvier 2014

Paroisse de St Nom la Bretèche & Chavenay

2bis rue Charles de Gaulle 78860 – Saint Nom la Bretèche

Site paroissial & Infos : www.paroissestnomchavenay.com

e-mail : paroissestnom@gmail.com Tel : 01 34 62 81 62 ou 06 70 35 10 56



«La joie de l'Évangile de la vie : charité dans la vérité»...

Vous aurez sans doute reconnu dans cet exergue la conjonction du titre de 3 documents : l'encyclique «l'Évangile de la vie» du bienheureux Jean Paul II, celle de Benoît XVI «la Charité dans la vérité» et l'exhortation apostolique «la joie de l'Évangile» du Pape François. Au delà de ce simple assemblage, il me semble en effet que l'on peut trouver dans cette phrase ce qui explique pourquoi la manifestation de Dimanche prochain en faveur de la vie (Cf. p° 3) n'est pas optionnelle quand on veut suivre les enseignements des Papes qui guident l'Église depuis ces dernières décennies.

Comme l'explique donc notre Pape : « Parmi ces faibles, dont l'Église veut prendre soin avec prédilection, il y a aussi les enfants à naître, qui sont les plus sans défense et innocents de tous, auxquels on veut nier aujourd'hui la dignité humaine afin de pouvoir en faire ce que l'on veut, en leur retirant la vie et en promouvant des législations qui font que personne ne peut l'empêcher. Fréquemment, pour ridiculiser allègrement la défense que l'Église fait des enfants à naître, on fait en sorte de présenter sa position comme quelque chose d'idéologique, d'obscurantiste et de conservateur. Et pourtant cette défense de la vie à naître est intimement liée à la défense de tous les droits humains. Elle suppose la conviction qu'un être humain est toujours sacré et inviolable, dans n'importe quelle situation et en toute phase de son développement. »

Ainsi Benoit XVI alertait, en évoquant l'euthanasie, la fécondation in vitro, la recherche sur les embryons, la possibilité du clonage, etc : « Prompts à se scandaliser pour des questions marginales, beaucoup semblent tolérer des injustices inouïes. Tandis que les pauvres du monde frappent aux portes de l'opulence, le monde riche risque de ne plus entendre les coups frappés à sa porte, sa conscience étant désormais incapable de reconnaître l'humain. »

D'où la fin du magnifique texte de Jean Paul II sur l'Évangile de la vie où il affirma : L'Évangile de la vie est pour la cité des hommes. Agir en faveur de la vie, c'est contribuer au renouveau de la société par la réalisation du bien commun. En effet, il n'est pas possible de réaliser le bien commun sans reconnaître et protéger le droit à la vie, sur lequel se fondent et se développent tous les autres droits inaliénables de l'être humain. Et une société ne peut avoir un fondement solide si, tout en affirmant des valeurs comme la dignité de la personne, la justice et la paix, elle se contredit radicalement en acceptant ou en tolérant les formes les plus diverses de mépris ou d'atteintes à la vie humaine, surtout quand elle est faible ou marginalisée. Seul le respect de la vie peut fonder et garantir les biens les plus précieux et les plus nécessaires de la société, comme la démocratie et la paix.

En effet, il ne peut y avoir de vraie démocratie si l'on ne reconnaît pas la dignité de toute personne et si l'on n'en respecte pas les droits. Il ne peut y avoir non plus une vraie paix si l'on ne défend pas et si l'on ne soutient pas la vie, comme le rappelait Paul VI : « Tout crime contre la vie est un attentat contre la paix, surtout s'il porte atteinte aux mœurs du peuple... Alors que là où les droits de l'homme sont réellement professés et publiquement reconnus et défendus, la paix devient l'atmosphère joyeuse et efficace de la vie en société ». Le « peuple de la vie » est heureux de pouvoir partager avec tant d'autres personnes ses engagements; et ainsi sera toujours plus nombreux le « peuple pour la vie », et la nouvelle culture de l'amour et de la solidarité pourra se développer pour le vrai bien de la cité des hommes.

Alors, oui, baptisés, plongés dans la Vie (celle du Christ vainqueur de la mort et de la culture de mort !), soyons nombreux à être ce « peuple de la vie », à témoigner de la charité dans la vérité par la joie de l'Évangile de la vie !

Père BONNET+ curé

Ont été célébrées à Chavenay les obsèques de : Mme Françoise LE DOT le 08/01, et de Mme Rolande LOYER, le 10/01.

Adoration du St Sacrement : vendredi 17/01 de 9h30 à 12h 00 en l'église de St Nom.

Chapelet : mercredi 15/01 à 18h en l'église de St Nom.

CATECHISME : CE2, CM1, CM2 : mercredi 15/01, à 9h30 ou 11h. Pour les 5° : mardi 14/01 à 17h30. Pour les 3° : vendredi 17/01 à 17h30 salle St Joseph.

Net For God : jeudi 16/01 de 20h45 à 22h00 (maison paroissiale de St Nom). En lien avec la cté du Chemin neuf, temps d'échange et de louange avec pour support une vidéo sur « Taybeh, village chrétien de Cisjordanie, un appel à la paix ».

Confessions :

→ Une ½ h avant chaque messe de semaine
(*) Le mardi, la messe est célébrée selon la forme « extraordinaire » du missel Romain

Attention : mercredi la messe sera exceptionnellement à 08h45

Lundi 13/01	09h00	Chavenay	St Hilaire	Messe pr Famille Borges
Mardi 14/01 (*)	09h00	St Nom	De la Férie (St Hilaire ds forme extraordinaire)	Messe pr intention particulière
Mercredi 15/01	08h45	St Nom	St Rémi	Messe pr Roger Glorieux
Jeudi 16/01	18h30	Chavenay	De la Férie	Messe pr Famille Goncalves
Vendredi 17/01	09h00	St Nom	St Antoine, Abbé	Messe pr Madeleine Beaucamp
Samedi 18/01	09h00	St Nom	Mémoire Bienheureuse Vierge Marie	Messe pr Père Floribert
Dimanche 19/01	09h30	Chavenay	2 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	Messe pr Michel Prieur
	11h00	St Nom	''	Messe pr intention particulière
	18h00	St Nom	''	Messe pr Marie Damblin

LE PAPE FRANÇOIS PARLE DU BAPTEME :

Audience de mercredi dernier 08 janvier 2014, place St Pierre à Rome



Chers frères et sœurs, bonjour !

Nous commençons aujourd'hui une série de catéchèses sur les sacrements, et la première concerne le baptême. Par une heureuse coïncidence, dimanche prochain est précisément la fête du Baptême du Seigneur.

Le concept de « sacrement » se trouve au cœur de la foi chrétienne et renvoie à un événement de grâce, dans lequel Dieu se rend présent et agit dans notre vie. Le Concile Vatican II, au début de la Constitution sur l'Église, affirme que : « *L'Église est, dans le Christ, en quelque sorte le "sacrement", c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* » (Lumen gentium, n. 1). Cela signifie alors que les sept sacrements prennent forme dans l'Église elle-même, qui, comme sacrement universel, prolonge dans l'histoire l'action salvifique et vivifiante du Christ. C'est Lui qui, avec la force du Saint-Esprit, régénère sans cesse la communauté chrétienne et l'envoie dans le monde pour apporter à tous le salut à travers les paroles et les gestes, à travers la prédication et les sacrements.

1. Le baptême est le sacrement sur lequel se fonde notre foi elle-même et qui nous greffe comme des membres vivants dans le Christ et dans son Église. Avec l'Eucharistie et la confirmation, il forme ce qu'on appelle l'« initiation chrétienne », qui constitue comme un unique grand événement sacramentel qui nous configure au Seigneur et fait de nous un signe vivant de sa présence et de son amour.

Mais une question peut naître en nous : **le baptême est-il vraiment nécessaire pour vivre en chrétiens et suivre Jésus ?** N'est-ce pas au fond un simple rite, un acte formel de l'Église pour donner un nom au petit garçon ou à la petite fille. C'est une question qui peut apparaître. Et à ce propos, ce qu'écrit l'apôtre Paul nous éclaire : « *Ne le savez-vous donc pas : nous tous, qui avons été baptisés en Jésus Christ, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés ? Si, par le baptême dans sa mort, nous avons été mis au tombeau avec lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, de même que le Christ, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts* » (Rm 6, 3-4). Ce n'est donc pas une formalité ! C'est un acte qui touche notre existence en profondeur. Un enfant baptisé ou un enfant non baptisé, ce n'est pas la même chose. Une personne baptisée ou une personne non baptisée, ce n'est pas la même chose. Avec le baptême, nous sommes plongés dans cette source intarissable de vie qui est la mort de Jésus, le plus grand acte d'amour de toute l'histoire ; et grâce à cet amour, nous pouvons vivre une vie nouvelle, n'étant plus en proie au mal, au péché et à la mort, mais dans la communion avec Dieu et avec nos frères.

2. Un grand nombre d'entre nous n'ont pas le moindre souvenir de la célébration de ce sacrement, et cela est normal, si nous avons été baptisés peu après notre naissance. J'ai posé cette question deux ou trois fois, ici, sur la place : que celui d'entre vous qui connaît la date de son baptême lève la main. Il est important de connaître le jour où j'ai été plongé précisément dans ce courant de salut de Jésus. Et je me permets de vous donner un conseil. Mais, plus qu'un conseil, **un devoir pour aujourd'hui. Aujourd'hui, à la maison, cherchez, demandez**

la date de votre baptême et ainsi vous connaîtrez bien le si beau jour du baptême. Connaître la date de notre baptême signifie connaître une date heureuse. Mais le risque de ne pas la savoir est de perdre conscience du souvenir de ce que le Seigneur a fait en nous, la mémoire du don que nous avons reçu. Alors nous finissons par le considérer seulement comme un événement qui a eu lieu dans le passé — même pas par notre volonté, mais par celle de nos parents —, et qui pour cette raison n'a plus aucune incidence sur le présent.

Nous devons réveiller la mémoire de notre baptême. En revanche, nous sommes appelés à vivre notre baptême chaque jour, comme la réalité actuelle de notre existence. Si nous réussissons à suivre Jésus et à rester dans l'Église, malgré nos limites, et avec nos fragilités et nos péchés, c'est précisément à cause du sacrement dans lequel nous sommes devenus de nouvelles créatures et nous avons été revêtus du Christ. C'est en vertu du baptême, en effet, que, libérés du péché originel, nous sommes greffés dans la relation de Jésus avec Dieu le Père; que nous sommes porteurs d'une espérance nouvelle, car le baptême nous donne cette espérance nouvelle : l'espérance d'aller sur la route du salut, toute la vie. Et cette espérance, rien ni personne ne peut l'éteindre, car l'espérance ne déçoit pas. Rappelez-vous :

« *Nous devons réveiller la mémoire de notre baptême* »

l'espérance dans le Seigneur ne déçoit jamais. C'est grâce au baptême que nous sommes capables de pardonner et d'aimer aussi ceux qui nous offensent et nous font du mal ; que nous réussissons à reconnaître chez les derniers et chez les pauvres la face du Seigneur qui nous rend visite et se fait proche. Le baptême nous aide à reconnaître sur le visage des personnes dans le besoin, chez ceux qui souffrent, également de notre prochain, la face de Jésus. Tout cela est possible grâce à la force du baptême !

3. Un dernier élément qui est important. Et je pose la question : **une personne peut-elle se baptiser elle-même ?** Personne ne peut se baptiser tout seul ! Personne. Nous pouvons le demander, le désirer, mais nous avons toujours besoin de quelqu'un qui nous confère ce sacrement au nom du Seigneur. Car le baptême est un don qui est accordé dans un contexte de sollicitude et de partage fraternel. Toujours dans l'histoire, l'un baptise l'autre, l'autre, l'autre... C'est une chaîne. Une chaîne de grâce. Mais je ne peux pas me baptiser tout seul : je dois demander le baptême à un autre. C'est un acte de fraternité, un acte de filiation à l'Église. Dans sa célébration du baptême, nous pouvons reconnaître les traits les plus authentiques de l'Église, qui comme une mère continue à engendrer de nouveaux enfants en Christ, dans la fécondité du Saint-Esprit.

Demandons alors de tout cœur au Seigneur de pouvoir toujours faire davantage l'expérience, dans la vie de chaque jour, de cette grâce que nous avons reçue avec le baptême. En nous rencontrant, nos frères peuvent rencontrer de véritables fils de Dieu, de véritables frères et sœurs de Jésus Christ, de véritables membres de l'Église. Et n'oubliez pas le devoir d'aujourd'hui : chercher, demander la date de votre baptême. Comme je connais la date de ma naissance, je dois aussi connaître la date de mon baptême, car c'est un jour de fête.

Dans la ligne de notre synode diocésain

Rappel des « Décrets pour servir la grandeur de la vie humaine à tout âge »

J'appelle chaque fidèle du diocèse à admirer et à honorer la grandeur de tout homme et de toute femme, particulièrement celle des plus vulnérables.

J'appelle chaque paroisse, groupement paroissial, mouvement, communauté et école à s'impliquer activement dans l'éducation, la reconnaissance et le respect de la dignité de toute vie humaine.



Communiqué de Presse - À Contre-Courant : C'est Maintenant !

Depuis plusieurs mois, le gouvernement s'acharne à détruire les fondements mêmes de notre société en s'attaquant toujours plus à la Vie, à la famille et, chaque fois, à l'enfant. Ainsi, après avoir volontairement prévu d'empêcher certains enfants de grandir dans une famille composée d'un père et d'une mère le gouvernement a profité de la période estivale pour porter atteinte à l'embryon en substituant au principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon, celui de l'autorisation sous conditions.

L'enfant « différent » parce qu'atteint d'un handicap, même léger, est l'objet de tous les dépistages en vue de son élimination in-utero.

Depuis un an le gouvernement a pu mesurer la détermination de plus d'un million de manifestants qui refusaient l'adoption de lois qu'ils considéraient comme illégitimes et injustes.

Malgré l'adoption de ces lois le combat continue car une loi injuste n'est pas une loi et n'oblige pas en conscience !

Face à ces attaques incessantes contre l'enfant et tout particulièrement le plus fragile : l'enfant à naître, il est urgent et impérieux de faire entendre la voix des sans voix. Il s'agit de rétablir la vérité face aux mensonges qui entourent l'avortement, la recherche sur l'embryon, les manipulations génétiques, la fin de vie... Toutes lois ou projets de loi qui portent atteinte à la vie et à la dignité humaine.

Osons aller à contre-courant de la pensée unique et totalitaire qui ne voit dans l'être humain qu'un élément de la société marchande, uniquement préoccupé de satisfaire ses désirs égoïstes.

Avortement « La liberté d'expression menacée » : Un projet de loi contient des dispositions libéralisant l'avortement.

Subrepticement glissées dans le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes (n°1380), examinées à l'Assemblée Nationale à partir du 20 janvier, ces dispositions relatives à l'avortement, sont sans rapport avec l'objet du texte. L'une des plus inquiétantes est celle qui prévoit d'étendre le délit d'entrave à toute information dissuasive sur l'IVG. Sera retenu comme délit d'entrave à l'IVG une information donnée à une femme enceinte qui n'évoque pas la possibilité d'avorter. "Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L. 2212-3 à L. 2212-8".

Cette disposition vise clairement les plateformes téléphoniques et sites internet d'information spécialisés dans l'écoute et l'accompagnement des femmes enceintes en situation de détresse ou vivant mal leur grossesse. Cécile Edel, porte-parole du Collectif En Marche pour la Vie, ne décolère pas : « Avec cette loi, si elle est votée, on va sanctionner toute information qui alerterait sur les conséquences psychologiques voire physiques de l'IVG chez la femme. La liberté d'expression est ni plus ni moins supprimée au profit du lobbying des féministes visant à promouvoir l'avortement comme un droit ».

32 évêques ont officiellement apporté leur soutien à la Marche pour la vie du 19 janvier à Paris, parmi lesquels le Cardinal Barbarin et Mgr de Kérimel, évêque de Grenoble, en charge d'un groupe de travail au sein de la Conférence des évêques de France sur l'avortement

A l'heure où l'Espagne s'apprête à voter une loi de progrès en faveur du respect de la vie en limitant les avortements de complaisance et la plupart des avortements eugéniques, la France reste campée sur de vieilles lunes idéologiques.

Le Collectif "En marche pour la vie" regroupe une dizaine d'associations françaises d'aide aux mères en détresse et de défense de la vie de la conception à la mort naturelle. La marche, ouverte à tous, quelles que soient les origines, les convictions philosophiques, politiques ou religieuses s'est imposée depuis quelques années comme la plus grande marche annuelle d'Europe en faveur du respect de la vie.

Pour dénoncer ce projet de loi, le collectif « En marche pour la Vie », appelle à une grande mobilisation. Marche pour la Vie dimanche 19 janvier 2014 (Départ à 14h30 de Denfert- Rochereau) www.enmarchepourlavie.fr

ANNEE SAINT LOUIS.



Les grandes dates de l'Année Saint Louis

- 12 janvier : ouverture de l'Année Saint Louis en paroisses
- **14-15 mars : colloque historique : "La France religieuse du jeune (saint) Louis IX"**
Un colloque universitaire se tiendra en mars 2014 sur « la France religieuse du jeune (saint) Louis IX. Ce colloque n'est pas une démarche religieuse, mais c'est bien à l'initiative de notre diocèse qu'il se tiendra. En effet, dans notre anniversaire des 800 ans de saint Louis, il nous permet de conjuguer notre démarche de foi (renouveler les promesses de notre baptême) avec une démarche scientifique. C'est donc autour de la personne de saint Louis que s'articulera une double démarche de raison et de foi, l'une et l'autre se consolidant mutuellement.
- 22 mars : **PELERINAGE JUBILAIRE DE NOTRE PAROISSE – Poissy**
Ce pèlerinage aux fonts baptismaux où le jeune saint Louis a reçu la grâce du baptême est un des temps forts de la démarche jubilaire. Un livret du pèlerin sera distribué pour accompagner cette démarche. Dans la collégiale, un chemin jubilaire mettant en valeur les signes du baptême permettra un renouvellement spirituel de notre vie de baptisés.
Retenez donc bien l'après midi du samedi 22 mars ! Les infos pratiques vous seront données ultérieurement.
- 23 mars : *vénération de la Sainte Couronne d'Epines – Poissy*
- 24 août : *fête liturgique de la Saint Louis*
Messe télévisée.
- 25 août : **rassemblement des "Mille et un Louis" du diocèse autour de Mgr Aumonier**
Rassemblement festif de tous les porteurs d'un prénom apparenté à Louis.
Modalités précisées ultérieurement.
- 23 novembre : **clôture de l'Année jubilaire à la cathédrale**

+ **Un son et lumière** retraçant la vie de saint Louis. Durée 30 mn. 200 places maximum par représentation. Spectacle gratuit.
Réservation obligatoire sur le site internet : www.sonetlumieredepoissy.com

+ **Visualisation d'un DVD** réalisé par le service diocésain de la Formation pour cette « année St Louis ». La date vous sera communiquée prochainement.

Saint Louis, un baptisé à suivre

Père Eric Courtois, délégué diocésain pour l'Année Saint Louis, curé de Poissy



Depuis l'Incarnation, nous savons qu'il y a des lieux et des temps qui ont une place particulière dans notre histoire et notre mémoire spirituelle, des temps et des lieux où Dieu se fait en quelque sorte plus proche. Pour chacun de nous, le jour et le lieu de notre baptême sont un moment très particulier où Dieu s'est fait tout proche. Comme le dit saint Louis, « c'est en la cité de Poissy que j'ai reçu la grâce du saint baptême, laquelle chose je tiens sans comparaison [comme] le plus grand don de Dieu ».

Aujourd'hui, se souvenir que saint Louis est né et a été baptisé il y a 800 ans à Poissy, c'est aussi se souvenir que la vie et la grâce du baptême sont toujours données dans un temps et un lieu précis, pour lui comme pour nous. C'est se souvenir aussi que, dans les conditions précises de son temps, saint Louis a fait grandir en lui la grâce reçue à son baptême. Et que dans les conditions précises de notre temps, nous sommes appelés à faire de même.

Une année jubilaire ouvre un temps et un lieu particulier pour nous permettre de renouveler les promesses de notre baptême. Un temps : **du 12 janvier (baptême du Christ) au 23 novembre 2014 (Christ-Roi)**. Un lieu : la collégiale Notre Dame de Poissy, ainsi que la cathédrale Saint Louis de Versailles, puisque saint Louis est le patron de notre diocèse. Vivre le pèlerinage qui vous est proposé en cette année jubilaire signifie que nous acceptons d'examiner la question de savoir ce que nous avons fait de notre baptême. Comme l'a demandé Jean Paul II au Bourget en 1980 : « France, [et chacun peut mettre son propre prénom à cette place], es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? »

Vous êtes donc invités, pour renouveler les promesses de votre baptême, à vivre cette année saint Louis et à venir en pèlerinage à la collégiale Notre Dame de Poissy, où se trouvent les anciens fonts du baptême de saint Louis. Votre paroisse, aumônerie, mouvement ou école a sans doute organisé ce pèlerinage pour que vous puissiez vivre ce temps fort en Eglise, ou bien vous vivez cette démarche en famille ou en plus petit groupe. Dans tous les cas, soyez les bienvenus à Poissy, vous qui essayez d'être davantage fidèles à Celui qui s'est fait tout proche de nous.